

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11/03/2024

Référence
20240311CA01

Objet de la délibération
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 OCTOBRE 2023

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
18	10	5	7

Date de la convocation
26/02/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2024 et le 11 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), Mme FORIN Florence

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, M. FABRE Frédéric, Mme PAM Régine, Mme FOURNIER Delphine (représentée par Mme PROVENSAL Natacha), Mme PROVENSAL Natacha

Membres non votants présents : M. LITZLER Pierre, Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric

Membres non votants excusés : M. BALDINGER André (représenté par Mme MAILLET Sandrine), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 OCTOBRE 2023

VU l'article 18 de la Convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

VU l'article 3.9 du Règlement intérieur et administratif du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la précédente séance en date du 27 octobre 2023 (annexé).

Annexe : Compte-rendu du Conseil d'Administration du 27 octobre 2023.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 14/03/2024
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

Chaumont, le 27 octobre 2023

Référence : 20231023-CA

ANNEXE à la délibération
n° 20240311CA01

Le Conseil d'Administration du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » s'est réuni le vendredi 27 octobre 2023 à 14 h 30, au Signe, place Emile Goguenheim à Chaumont.

Participaient à la réunion les administrateurs votants du collège « institutionnel » (7) :

Conseil
d'Administration

27 octobre 2023

COMPTE-RENDU

- Ville de Chaumont :
 - M. Evrard DIDIER
 - Mme Christine GUILLEMY
 - M. Paul FOURNIE

- Région Grand Est :
 - M. Etienne MARASI
 - M. Frédéric FABRE

- Etat :
 - Mme Régine PAM
 - Mme Emilie ROYER (*en visioconférence*)

Administrateur(s) excusé(s) (4) :

Ville de Chaumont : M. Luc CHATEL (pouvoir à Mme Christine GUILLEMY)

Région Grand Est : Mme Martine LIZOLA (pouvoir à M. Etienne MARASI)

Etat : M. Alexis NEVIASKI (représenté par Mme Emilie ROYER),
Mme Delphine FOURNIER (pouvoir à Mme Emilie ROYER)

Participaient à la réunion, les administrateurs du collège « technique » (2) :

- M. Pierre LITZLER (Université de Strasbourg) - (*en visioconférence*)
- Mme Véronique MARRIER (Centre national des arts plastiques) qui représente Mme Béatrice SALMON et M. Emmanuel TIBLOUX, excusés - (*en visioconférence*)

Administrateur(s) excusé(s) (7) :

- M. André BALDINGER (Alliance graphique internationale - AGI - France)
- Mme Céline CHICHA-CASTEX (Bibliothèque nationale de France)
- M. Eric LEBEL (Lycée Charles de Gaulle)
- M. Olivier LUSSAC (Université de Lorraine)
- M. Frédéric PIANTONI (Université Reims Champagne-Ardenne)
- Mme Béatrice SALMON (Centre national des arts plastiques)
- M. Emmanuel TIBLOUX (Association Nationale des Ecoles Supérieures d'Art)

Participaient à la réunion les personnes invitées (4) :

- M. Gilles BLUETTE (Préfecture de la Haute-Marne)
- M. Jean-Michel GERIDAN (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- M. Laurent GUILLEMOT (Préfecture de la Haute-Marne)
- M. Jacques ROSSELLE (Agent comptable)

Personne(s) invitée(s) excusée(s) (7) :

- Mme Mélina CLAUDON (Ville de Chaumont)
- Mme Nathalie FERREIRA (Ville de Chaumont)
- Mme Virginie GUILLAUME (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- M. Laurent INNOCENZI (DRAC Grand Est)
- Mme Valérie LAHOUEL (Région Grand Est)
- M. Olivier LUSSON (Région Grand Est)
- Mme Julia VAILLANT (Région Grand Est)

A 14 h 30, 7 membres du collège « institutionnel » sont présents et 3 membres ont donné pouvoir, soit 10 voix sur 10.

La règle de quorum est satisfaite, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

M. Evrard DIDIER, en tant que Président du Groupement d'intérêt public, préside la séance.

M. Paul FOURNIE, représentant de la Ville de Chaumont, est nommé Secrétaire de séance.

M. le Président du Signe ouvre la séance du Conseil d'Administration.

M. le Président souhaite la bienvenue à
Régine PAM.

M. Jean-Michel GERIDAN propose, pour l'installation de Mme la
Préfète, de faire un tour de table pour que chacun se présente.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 3 juillet 2023 (délibération 20231027-CA-13)

Il n'y a pas de questions ou de remarques, M. le Président fait
procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel
du Conseil d'administration décident, à l'unanimité,
d'approuver le compte-rendu de la précédente séance en date du
3 juillet 2023.

2. Information relative au bilan de la Biennale internationale de design graphique 2023

M. Jean-Michel GERIDAN indique que l'ensemble des activités de
la semaine d'ouverture avaient été présentées au précédent
Conseil d'Administration.

Il fait cependant un bref rappel sur la semaine d'ouverture et
l'ensemble des expositions proposées.

La Biennale a été une belle réussite.

Nous avons reçu, en mai, 11 335 visiteurs uniques.
Comme cela a déjà été signifié, nous avons un système de
bracelets qui permet de comptabiliser les personnes entrant
dans le Signe ou sur les autres lieux d'exposition, et qui évite
de les compter en double, voire en triple.

Au mois de juin, il y a eu 1 800 visiteurs ; au mois de juillet, 1 400
visiteurs.

Il y a une chute de la fréquentation au mois d'août avec 680
visiteurs.

Cela est lié à plusieurs facteurs et notamment celui de quelques
lignes ferroviaires qui posent problème.

Sur les 680 visiteurs, près de 400 étaient de Hollande et de
Belgique.

En septembre, nous sommes passés à 1 400 visiteurs.

En octobre, pour le week-end de clôture, du 13 au 15 octobre,
nous avons frôlé les 3 000 visiteurs.

Conseil
d'Administration

27 octobre 2023

COMPTE-RENDU

Ce qui fixe le nombre des visiteurs d

Il s'agit du plus gros nombre que nous n'ayons jamais atteint.
M. Jean-Michel GERIDAN précise qu'il n'est pas sûr de pouvoir faire la même dans 2 ans.
M. le Président affirme que nous allons faire mieux.

M. Jean-Michel GERIDAN tient à signifier que nous avons bénéficié d'une confiance des habitants de la Haute-Marne et de la Ville de Chaumont.
En effet, ils ont constitué près de 40 % du nombre des visiteurs. Ce sont eux qui font que nous avons eu une montée plus qu'exponentielle. Ce sont près de 4 000 visiteurs de plus par rapport à l'édition précédente.

Cela a été rendu possible grâce au travail de terrain qui est fait de manière continue entre les Biennales, mais aussi à l'action de la Ville de Chaumont.

M. Jean-Michel GERIDAN remercie Mme le Maire et M. Paul FOURNIE d'être nos premiers ambassadeurs.

Ce travail de terrain qui est fait dans tous les quartiers de Chaumont, mais aussi dans l'ensemble de l'Agglomération, a fait revenir les gens en tant que visiteurs après avoir bénéficié d'opérations de sensibilisation à l'éducation et à la culture.

M. Jean-Michel GERIDAN tient à signaler notre problème de transport avec les régions de Dijon, Lyon.

Mme Christine GUILLEMY confirme que cela est un vrai sujet. C'est un véritable handicap pour nous, pour développer des actions.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que depuis 2-3 ans, il y a moins de trains sur cet axe Dijon-Chaumont.
Cela engendre une perte importante de visiteurs.
A Dijon, il y a tout de même 2 écoles d'art, des lieux de formations, des maisons d'édition et des studios de design graphique.

Pour revenir à la Biennale, le week-end de clôture a été assez palpitant avec très exactement 2 980 visiteurs.

Le point d'orgue était une assez grande journée d'étude et de conférences réalisée en collaboration et partenariat avec le lycée Charles de Gaulle.

Le programme était plutôt intéressant ; nous avons reçu des écoles venant de Belgique, des Hauts-de-France, de Suisse et d'Italie. Tout le monde a pu rentrer dans le cinéma.

Conseil
d'Administration

27 octobre 2023

COMPTE-RENDU


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

27 octobre 2023

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le **18 MARS 2024**

ID : 052-130023237-20240311-20240311CA01-DE

 Bureau
de l'Événement

L'idée de M. Jean-Michel GERIDAN

2 moments forts : celui de l'ouverture de la Biennale, et celui de la clôture pour les personnes qui ne pourraient pas venir au mois de mai.

M. Pierre LITZLER félicite le Signe pour ces excellents résultats assez impressionnants.

Il demande si nous avons une idée de la répartition du public, si ce sont des étudiants, des professionnels, tous publics...

M. Jean-Michel GERIDAN lui répond que sur les 40 % des hauts-marnais, ce sont des néophytes et des amateurs. Pour le reste, il y a environ 20 % de professionnels et 40 % d'étudiants qui viennent de toute l'Europe mais aussi d'Israël, Iran et Etats-Unis.

Nous nous sommes surtout intéressés à la proportion des publics pour savoir vers quels pays et quelles villes communiquer.

Par exemple, la Belgique et la Hollande sont les premières nations représentées. Il y a ensuite la Suisse, l'Espagne, l'Italie puis un peu d'Angleterre.

M. le Président précise que ce sont des pays qui s'intéressent beaucoup au graphisme.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que, depuis 2021, dans la plupart des établissements d'enseignement d'art et design, qu'ils soient publics ou privés, Chaumont est mis sur la carte des enseignements. Cela fait partie d'une étape obligée dans la formation et le cursus. Cela fait plutôt chaud au cœur.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute qu'il va d'ailleurs se rendre au séminaire de l'ANdEA (Association Nationale des Ecoles Supérieures d'art et design publiques) au Havre mi-novembre.

Le Signe et l'ANdEA travaillent ensemble sur un événement autour du design graphique qui se déroulera à Chaumont. Nous accueillerons une cinquantaine d'étudiants européens.

Il faudra d'ailleurs que nous fassions la même chose avec les Universités.

M. Paul FOURNIE ajoute que le chiffre très important de la fréquentation des locaux tient très probablement du fait de la capacité du Signe de fédérer les acteurs locaux, les associations. Par exemple, l'Institut du Patrimoine Haut-Marnais (ancienne école Sainte-Marie) a été utilisé pour des expositions. Il y a eu beaucoup d'énergie du monde associatif et d'acteurs qui, d'habitude, ne sont pas forcément liés à l'événement.

Nous voyons que la « mayonnaise a bien pris » depuis quelques années maintenant.

Ceci est le résultat d'une politique à long terme, d'une attitude du Signe vis-à-vis des locaux et puis des expositions qui sont proposées qui portent leurs fruits au bout de 7 ans.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

27 octobre 2023

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le **18 MARS 2024**

Bernier
Levrault

ID : 052-130023237-20240311-20240311CA01-DE

M. Jean-Michel GERIDAN précise qu'il
les commerçants tenir boutiques ouvertes le dimanche, ce qui a
permis de gérer les flux, d'être en position accueillante envers
nos publics.

Le milieu associatif est aussi venu nous prêter main forte. Et les
syndicats qui se tiennent en général éloignés de nous, ont
proposé des « Off » de très grande qualité.

En effet, même si nous avons un grand lieu et que la Ville et ses
habitants nous aident, nous ne pouvons pas porter toutes les
expositions, ni toutes les propositions artistiques.

C'était bien de voir tout ce design graphique disséminé dans la
Ville entre multiples associations.

M. Jean-Michel GERIDAN précise aussi le lancement de l'identité
graphique de la Ville de Chaumont par l'Atelier Baldinger. Vu-
Huu qui a également participé à ce moment de fête.

Il était amusant de voir toute une population qui fédérait
autour d'un projet d'art contemporain.

Et comme nous sommes encore dans la coupe du Monde de rugby,
nous verrons comment l'effort va se transformer.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que nous avons reçu un très beau
compliment du Journal de la Haute-Marne dans les pages
sportives, qui signifiait le rapport à l'élitisme que nous
pouvons avoir.

Le journaliste a écrit quelque chose comme « Toi qui es assis
dans ton canapé, à boire une bière et à comprendre les règles
du rugby, si tu les comprends vraiment, le graphisme sera trop
simple pour toi ».

Tout cela sera dans la revue de presse que nous sommes en train
de faire.

Mme Christine GUILLEMY précise que c'est aussi cette année
particulièrement, où il se passe un certain nombre de choses
conviviales autour de la Biennale : concerts, feu d'artifice...
C'est vraiment une mixité importante d'activités.

M. Pierre LITZLER revient sur le problème de capacité de salles.
Il demande s'il y a des solutions pour y remédier.

M. Jean-Michel GERIDAN lui répond oui pour le cinéma.
La salle fait 400 places et peut aller jusqu'à 500 places sans
trop de difficultés.

Pour précision, nous louons désormais 2 salles ; dès que nous
atteignons les 500 personnes, il y a un duplex dans la 2^{ème} grande
salle du cinéma.

Avec cette solution, nous pouvons monter à 800 personnes qui
suivent les événements.

Pour la prochaine édition, peut-être écran géant, comme cela se fait pour les retransmissions sportives, pour parler d'art sur la place des Arts ?

M. Paul FOURNIE précise qu'il faudra également sortir les transats.

Il n'y a plus de questions ou de remarques.
Cette information n'est pas soumise au vote.

3. Information relative à la programmation 2024

M. Jean-Michel GERIDAN indique les 4 expositions que nous souhaitons faire en 2024.

↳ Parcours Jeunesse - Les Petits Spécimens 8

Il s'agit de notre rendez-vous annuel avec les familles.
Pour ce parcours, nous comptons inviter Bastien Contraire, auteur de livres pour enfants, artiste protéiforme dans un jeu de manipulation des formes et des images, et pédagogique. Ses collaborations vont de Albin Michel au Centre Georges Pompidou.

Jamais une rétrospective n'a été consacrée à l'ensemble de son œuvre.

↳ Identité des Parcs Nationaux de France

Exposition réalisée par l'Atelier de Création Graphique et qui a été reportée à cause du Covid.

Pour resituer le contexte, l'une des personnes qui a aussi pensé le Signe est Pierre Bernard, l'un des responsables de l'identité graphique du Louvre, de l'imagerie du Secours Populaire (avec Grappus), de la Villette.

Pierre Bernard est décédé il y a 8 ans et nous avons en dépôt au Signe, avant de savoir où sa collection va aller, l'intégralité de ses archives, croquis, témoignages, autour de l'identité graphique et en particulier celle des Parcs Nationaux de France.

L'idée est de faire, pourquoi pas avec notre Parc National, une exposition d'été autour de ces archives avant qu'elles ne s'en aillent.

Cette exposition se fera en collaboration avec Marsha Emanuel, veuve de Pierre Bernard.

↳ GGGraphik - Götz Gramlich (Allemagne)

Götz Gramlich travaille à la fois sur des supports imprimés pour des opéras nationaux, des théâtres, des musées. Il est aussi un lanceur d'alertes, il crée des systèmes de data visualisation, et aussi des systèmes de réalité virtuelle augmentée.

Il fait partie de l'Alliance Graphique Internationale.

↳ Rejane dal Bello (Brésil)

Rejane dal Bello est directrice artistique brésilienne. Elle a travaillé sur des directions artistiques de livres d'art en France, mais elle travaille aussi pour des grandes causes d'utilité publique comme la Fondation Alzheimer en Hollande, sous couvert du Studio Dumbar, ou encore l'hôpital pour enfants du Pérou.

En France, nous sommes familiarisés avec son travail car elle a réalisé l'habillage pour la Transat Jacques Vabre ainsi que les équipements AG2R La Mondiale et Citroën pour le Tour de France.

Là, c'est l'exemple d'un studio qui ne comporte pas plus d'une dizaine de personne et qui arrive à brasser de très grands et vastes sujets à la fois d'utilité publique, commerciaux, de santé.

La grande question que M. le Président a posée à M. Jean-Michel GERIDAN : ne fait-on rien pour le Jeux Olympiques ?

M. Jean-Michel GERIDAN y répond qu'il y aura une exposition à partir de la collection de la Ville de Chaumont autour de certains jeux. Mais elle ne sera pas liée directement aux Jeux Olympiques et va s'appeler « Hors Jeu ».

Cette exposition sera visible à partir du 15 décembre 2023.

M. le Président veut ajouter que nous avons 2 objectifs pour 2024 :

- la communication du Signe que nous allons renforcer localement mais aussi au niveau régional, national et international, en préparation de la Biennale 2025,
- le mécénat : nous allons essayer d'atteindre un objectif qui donnera au Signe plus de flexibilité et des moyens pour se développer encore plus.

Mme Christine GUILLEMY demande si nous avons déjà les dates de ces expositions.

M. Jean-Michel GERIDAN lui répond que oui, elles seront mises en ligne dès la fin des vacances.

Il n'y a plus de questions ou de remarques.

Cette information n'est pas soumise au vote.

4. Contrat de projet « mécénat » (délibération 20231027-CA-14)

M. Jean-Michel GERIDAN a invité Mme Anne DESBARRES, Directrice du Centre de Gestion de la Haute-Marne, à venir présenter l'analyse des dispositions réglementaires.

Avant cela, M. Jean-Michel GERIDAN indique qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent chargé de développer et suivre le mécénat et les partenariats au Signe.

L'agent chargé de mécénat et des partenariats aurait pour rôle de développer les ressources propres de l'établissement par le biais de mécénats, partenariats et/ou parrainages. Il serait également un levier pour participer à la stratégie de communication de l'établissement et ainsi développer sa reconnaissance.

Ce contrat serait mis en place pour une durée d'un an (renouvelable dans la limite de 6 ans), à compter du 1^{er} janvier 2024, à raison de 20 heures par semaine. Le coût total annuel employeur serait de 40 000 € maximum selon le profil de l'agent retenu. Les crédits nécessaires seront ouverts au budget prévisionnel 2024.

Conseil
d'Administration

27 octobre 2023

COMPTE-RENDU

L'objectif financier, fixé par M. le Président, serait de 150 000 € à l'échéance du contrat auquel s'ajouterait des objectifs en nature et de compétences en fonction des projets à venir de l'établissement.

Il sera nécessaire de créer un emploi non permanent au tableau des postes et des effectifs afin de mener à bien le projet.

Cela impliquera la création du poste n° 2023-39 à compter du 1^{er} novembre 2023, filière administrative, catégorie B, poste à temps non complet de 20 heures hebdomadaires (20/35^{ème}), de rédacteur principal 1^{ère} classe, portant les missions de chargé de mécénat et de partenariats. Ce poste sera ouvert aux titulaires de la fonction publique par voie de mise à disposition ou de détachement et aux contractuels de droit public. La prise de poste étant prévue lors du 1^{er} trimestre 2024.

M. Jean-Michel GERIDAN donne la parole à Mme Anne DESBARRES.

Mme Anne DESBARRES remercie le GIP, le Signe, de faire appel aux services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, avec qui ils ont une convention d'accompagnement pour tout ce qui a trait aux situations RH qui sont très spécifiques dans les Groupements d'Intérêt public au regard de la réglementation qui raccroche la gestion du personnel des GIP aux situations, que nous connaissons très bien, sur les fonctionnaires et les agents contractuels de l'Etat.

Nous travaillons depuis plusieurs années ensemble, au gré des besoins du GIP, en utilisant l'ensemble des supports juridiques nationaux sur lesquels nous nous appuyons, et sur des questions

qui sont quelquefois au bord de la ré
la connaissons aujourd'hui.

Cette question du contrat de projet en est un bel exemple.

Nous avons repris, bien sûr, la loi relative aux Groupements d'Intérêt Public, puis l'article de cette même loi qui renvoie vers les dispositions du décret relatif aux agents contractuels de l'Etat qui, elles-mêmes (articles 2-1 à 2-12), renvoient aux dispositions législatives du code général de la Fonction Publique relatives à la création des contrats de projet dans les 3 Fonctions Publiques.

Ces dispositions du Code Général de la Fonction Publique sont bien relatives aux principes de recrutement tels que l'avaient souhaité nos élus lorsqu'ils ont adopté la loi du 9 août 2016 de transformation de la Fonction Publique destinée à étendre et à assouplir les conditions de recrutement dans l'ensemble de la Fonction Publique et des Etablissements Publics afin de permettre de rendre souple la possibilité de recruter des personnes sur la base d'un projet créé dans la structure dans laquelle elles seront amenées à être recrutées, projet qui conditionne la durée du contrat.

Pour être synthétique, le contrat de projet permet d'interrompre un contrat si l'assemblée délibérante ne va plus au-delà du projet tel qu'il était prévu au départ, ou si l'assemblée délibérante souhaite en changer.

Ce dispositif permet également d'aller vers des recrutements de contractuels et de rendre plus intéressant, pour les candidats que nous pouvons solliciter, l'emploi public.

Ce qui est extrêmement difficile en ce moment sur l'ensemble de notre territoire, et encore plus sur le territoire rural, et essayer de les fidéliser.

Aujourd'hui, la réglementation ne nous autorise pas à recruter directement en CDI, sauf à l'Etat.

Le contrat de projet nous permet aussi le droit à l'erreur et le droit à l'expérimentation que certaines assemblées délibérantes souhaitent mettre en place sur des projets dont on ne connaît pas vraiment la durée et la pérennité.

S'agissant de la Fonction Publique d'Etat à laquelle les GIP sont rattachés, aucun texte, bien qu'il s'agisse du Code général de la Fonction Publique et des dispositions réglementaires, ne vise les GIP. Nous parlons à chaque fois des fonctions publiques et des établissements qui y sont rattachés; les GIP ne sont pas concernés.

Mme Anne DESBARRES a sollicité ses collègues parisiens, qui ont d'autres moyens et sont extrêmement au fait de tout cela.


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Envoyé en préfecture le 14/03/2024
Reçu en préfecture le 14/03/2024
Publié le **18 MARS 2024**
ID : 052-130023237-20240311-20240311CA01-DE



Ils ont étudié avec minutie les débats de l'adoption de la loi du 6 août 2019 pour pouvoir identifier l'esprit de la réglementation qui était clairement repris comme étant une possibilité pour les employeurs publics d'assouplir leurs conditions de recrutement et de faire correspondre un recrutement à une mission.

C'est au regard de cet esprit de la loi que le GIP, le Signe, souhaite développer cette mission en maintenant un lien hebdomadaire et une rémunération figée.

Cette volonté de transparence à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, c'est ce qui existe par ailleurs pour la Fonction Publique Territoriale. Pour le coup, nous avons souhaité de proposer quelque chose qui permettait d'avoir la pleine connaissance du projet tel qu'envisagé ici.

Effectivement, stricto sensu, tout le monde a bien conscience que le GIP n'est pas cité dans la réglementation, et qu'il s'agit bien d'un poste non permanent.

Conseil
d'Administration

27 octobre 2023

COMPTE-RENDU

Mme Anne DESBARRES a terminé sa présentation et se met à la disposition des membres du Conseil d'Administration pour répondre à d'éventuelles questions.

M. Pierre LITZLER a vu dans le profil qu'il fallait, entre autres, une formation supérieure en écoles de commerce.

Cela lui semble assez étrange que, pour développer le mécénat, on ne fasse pas plutôt appel à un designer qui a une bonne connaissance de ce qu'est le design graphique pour convaincre les différents mécènes. Parce que c'est ça le problème finalement, de convaincre de l'importance du design graphique au niveau sociétal, politique...

M. Pierre LITZLER est étonné que, dans le détail du profil, les designers soient exclus alors, qu'à priori, ce sont plutôt eux qui sont à même de porter les bons messages.

M. Jean-Michel GERIDAN lui répond qu'il ne s'inquiète pas, que jamais personne n'est exclus. Il pense que c'est le profil le plus commun. Le Signe, aussi national que soit son titre, reste une petite structure. Il pense que si cette possibilité avait marché dans les autres objets relatifs au design, dix fois plus importants (la Cité du design de Saint-Etienne par exemple), elle aurait sûrement été adoptée. Nous ne sommes plus dans une phase d'expérimentation même.

Il répète que personne n'est exclus.

Nous l'avons d'ailleurs vu dans tous les postes que nous avons. Si quelqu'un a une expérience qui permet de postuler, il sera reçu en jury de recrutement.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

27 octobre 2023

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 14/03/2024
Reçu en préfecture le 14/03/2024
Publié le **18 MARS 2024**
ID : 052-130023237-20240311-20240311CA01-DE

M. le Président ajoute que le mécénat est une véritable profession.

Bien évidemment, la personne en charge de cela devra être compétente pour expliquer ce que sont le graphisme et le design ; et il pense notamment que les écoles de commerce sont beaucoup outillées pour développer une activité de recherche de mécènes.

Nous avons déjà eu des contacts avec Admical, groupement qui rassemble les associations de mécénat.

Encore une fois, il s'agit d'un métier à part entière, et c'est là que nous devons aller chercher nos candidats. Si en plus les candidats ont une connaissance du graphisme et du design, c'est encore mieux. Sinon, nous préparerons le responsable du développement du mécénat à cette activité.

C'est la raison pour laquelle nous devons nous orienter plutôt vers des gens de cette formation.

M. le Président ajoute que nous avons quelques mécènes mais qu'il est maintenant temps, pour le Signe, de développer de manière beaucoup plus large le mécénat qui pourra donner une flexibilité supplémentaire au Signe afin de se positionner encore mieux pour préparer la Biennale de 2025, ce qui est extrêmement important.

Nous avons à l'heure actuelle un bloc de mécénat de 30 000 €, qui est insuffisant mais qui existe ; passer à 150 000 € paraît effectivement ambitieux mais très probablement faisable en dehors du mécénat technique qui est de l'ordre de 27 000 à 30 000 € par an.

M. le Président demande s'il y a des questions sur ce projet de contrat.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que cela demande beaucoup d'établir une relation.

Nous étions en partenariat avec l'AG2R La Mondiale il y a encore quelque temps. Il se trouve que la fondation partenaire destinée aux arts appliqués a fermé.

C'est la raison pour laquelle nous nous retrouvons dans nos prévisions avec un montant nettement moins élevé.

Nous avons bien sûr des mécènes historiques, mais les sommes restent relativement modestes et limitées.

M. Paul FOURNIE indique qu'il s'agit d'un sujet dont nous avons souvent parlé. Depuis 10 ans que nous avons commencé à rechercher le mécénat pour le Signe, nous sommes un peu passés par toutes les solutions.

Nous avons eu deux cabinets de prestations extérieurs qui avaient une bonne connaissance du national mais qui n'avaient pas un ancrage local assez fort.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

27 octobre 2023

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 14/03/2024
Reçu en préfecture le 14/03/2024
Publié le **18 MARS 2024** Berger
Levrault
ID : 052-130023237-20240311-20240311CA01-DE

Nous avons eu ensuite des postes en des missions qui étaient données à des personnes qui étaient déjà sur d'autres postes en annexe.

M. Paul FOURNIE rebondit sur le profil de poste ; effectivement il s'agit d'un profil qui est clairement plutôt commercial, la connaissance du design graphique apporte un énorme plus puisque nous avons vu que certains prestataires n'avaient pas assez de connaissances en design graphique et cela pêchait sérieusement.

Clairement, ce profil est un profil très compliqué à trouver, mais c'est un bon profil avec un bon 20 heures par semaine, la personne sera au Signe avec possibilité de télétravail vu la nature de la mission.

Vu la complexité du poste, M. Paul FOURNIE s'interroge toutefois le poste qui est un poste de catégorie B.

M. Jean-Michel GERIDAN précise qu'il a été décidé un poste à 20 heures car nous nous doutons que les personnes qui vont postuler ont sûrement une activité de recherche pour d'autres structures. Cela permettra donc de pouvoir cumuler.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute qu'il y a d'autres facteurs que nous ne maîtrisons pas. Nous avons eu pas mal de touches.

Il pense par exemple au groupe publicitaire qui a failli être mécène du Signe. Mais il avait un problème très particulier ; il souhaitait privatiser le Signe pour faire des événements, pour cela il n'y a pas de problème en soi, mais trouvait que l'offre hôtelière du coin n'était pas assez haut de gamme pour amener leurs clients.

Nous sommes passés par toutes les phases et c'est là peut-être notre dernier effort pour tenter de trouver un nouveau souffle dans ce qui a été un marathon dans nos recherches avec des succès mais aussi quelques déceptions.

M. le Président indique que nous avons regardé à peu près toutes les solutions. Nous avons pris des contacts avec des sociétés spécialisées dans le mécénat mais le coût nous a, en général, arrêtés. Nous nous fixons comme objectif important en 2024 de développer le mécénat, mais ce n'est pas parce que nous avons un chargé de mécénat que nous ne sommes pas impliqués dans la recherche de mécènes, et notamment pour apporter la connaissance du graphisme et du design auprès des prospects.

M. le Président et M. Jean-Michel GERIDAN continueront à avoir des contacts en même temps que le chargé de mécénat.

M. le Président ajoute que c'est une entreprise, ne dirait pas d'envergure mais presque, où nous serons tous engagés.

27 octobre 2023

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le **18 MARS 2024**

Service
Législatif

ID : 052-130023237-20240311-20240311CA01-DE

Madame la Préfète, qui découvre le
Signe, trouve que cet échange très intéressant.

Nous savons combien aujourd'hui les subventions publiques ne peuvent à elles-seules suffire à pouvoir porter de tels projets avec une telle ambition, et que l'hypothèse du mécénat est effectivement une direction dans laquelle nous pourrions (elle intervient là en tant que membre du Conseil d'Administration) être conduits.

Elle entend que plusieurs hypothèses ont déjà été tentées, notamment celle de la prestation extérieure qui n'a pas donné de résultats probants. Pour autant, à la lecture de la fiche de poste telle qu'elle a été proposée, elle s'interroge sur la façon dont, d'une part, la contrepartie du recrutement sera mesurée. Globalement, d'accord nous recrutons, mais est-ce que cette personne va être évaluée en fonction des résultats obtenus, et donc est-ce que son contrat sera lié à des objectifs à atteindre ? Elle n'a peut-être pas très bien lu, mais c'est une des questions qu'elle se pose.

D'autre part, l'idée de considérer que le temps de travail peut être évalué à 20 heures, là aussi, est-ce que c'est quelque chose qui peut être mesuré ?

Par ailleurs, à qui sera rattaché le chargé de projet ? Ce n'est pas précisé dans la fiche de poste. Mme Christine GUILLEMY lui répond que cela est indiqué dans l'organigramme.

La dernière question de Mme la Préfète est relative à la durée du contrat, elle ne l'a pas trouvée. Il s'agit bien d'un CDD ?

Mme Christine GUILLEMY indique que la dernière question est importante. Elle connaît mal cette réglementation, mais normalement au bout de 6 ans, cela devient un CDI.

Mme Anne DESBARRES lui répond que cela ne s'applique sur des projets et sur du non permanent.

Cela ne relève donc pas du droit commun de la fonction publique.

Mme Christine GUILLEMY a une deuxième question qui rejoint la question de Mme la Préfète.

Puisque c'est un contrat d'objectif, est-ce qu'il y a une prime, une « carotte », sur l'objectif ? Est-ce une possibilité, est-ce que la législation le prévoit ?

Mme Anne DESBARRES répond qu'en terme de rémunération, c'est la délibération qui décidera le cadre global dans lequel le Conseil d'Administration souhaite recruter.

L'octroi d'une prime peut être décidé comme tel. L'évolution de la rémunération sera mise en œuvre dès lors que les objectifs auront été dépassés à hauteur de 110 % ou 120 % par rapport à ce qui aura été fixé au départ.

M. Jean-Michel GERIDAN revient sur la question de la durée. Elle est d'un an. Un an pour voir si cela marche ou non.

Pour cela nous allons créer nos outils est financier, le deuxième est la prise de rendez-vous.

La question de la « carotte » est intéressante ; quelqu'un en confiance la réclamera au début et nous, nous pourrons dire un an après avoir vu le résultat. Cela sera l'objet d'une autre délibération.

Mme Régine PAM demande si nous sommes sûrs que cela est attractif un an après.

M. Jean-Michel GERIDAN répond qu'il ne sait pas mais il connaît notre économie et notre budget, et il ne faut pas que ce poste, sur sa première phase, vienne grever le budget.

Mme Régine PAM indique que cela est un vrai sujet. Aujourd'hui, des agents de catégorie B, tout le monde en cherche en Haute-Marne. L'intérêt du poste, tel qu'il est décrit, est un poste qui challenge. Comme cela a été dit précédemment, il y a nécessité d'avoir un ancrage local pour la personne recrutée. Comment l'ancrage local est-il perçu ? Est-ce que des frais de mission sont prévus, si oui est-ce qu'ils sont pris en charge par la structure ?

Mme Régine PAM a regardé la fiche de poste et pense que les membres du Conseil d'Administration peuvent déjà se prononcer car cela va anticiper la suite ; c'est-à-dire l'impact financier de tout cela.

Dans les points de divergences avec M. le Président, M. Jean-Michel GERIDAN indique qu'il ne croit pas du tout au mécénat local.

Mme Christine GUILLEMY confirme, et cela a été dit depuis le début, que c'était la mauvaise piste.

Mme Régine PAM indique cependant qu'il ne faut pas l'exclure pour autant.

Pour répondre à la question de Mme Régine PAM sur la durée, M. Jean-Michel GERIDAN qu'il s'agit d'un contrat d'un an renouvelable, si cela se passe bien, jusqu'aux 6 ans.

Mme Régine PAM indique que si Mme Anne DESBARRES est présente aujourd'hui, c'est qu'elle a souhaité alerter les membres du Conseil d'Administration sur des contraintes réglementaires ?

M. Anne DESBARRES confirme qu'elle a déjà alerté la direction du Signe sur le fait que, juridiquement, stricto sensu, si nous appliquons la réglementation telle qu'elle existe aujourd'hui, les GIP ne sont pas cités dans les dispositions réglementaires. Nous en avons tous eu connaissance depuis plusieurs mois.

Toutefois, son intervention a vocation à être l'élément de ce qu'il en était de l'esprit du texte et de l'esprit de la loi qui a été votée le 9 août 2016 qui permet, aux collectivités territoriales de la Fonction Publique d'Etat et Hospitalière, d'ouvrir ces modes de recrutement pour intéresser des profils très particuliers, dont celui-ci. Clairement, un poste de chargé de mécénat n'existe pas dans les cadres d'emplois. Nous ne trouvons pas des concours ou des formations de recherche de mécènes.

Typiquement, ce type d'emploi relève d'un contrat de projet, ou voire d'un poste permanent si nous sommes sur quelque chose de plus pérenne.

Les Centres de gestion travaillent en commun sur l'ensemble du territoire national. Au niveau national, dans l'étude qui a été faite de l'esprit du texte et de l'esprit de la loi, c'était de laisser la possibilité aux structures publiques d'ouvrir leurs types de recrutement.

Malheureusement, les GIP ne sont pas cités.

Mme Régine PAM indique que cela est très clair. Ce n'est pas parce que ce n'est pas cité que ça l'interdit.

Par contre, nous avons quand même un vrai sujet sur la façon dont cela a été présenté, qui est celui de la durée du projet.

Puisque le principe même de l'ouvrir à un contrat de projet est adossé à une durée de projet. C'est pour cela que Mme Régine PAM insiste sur la durée de la fiche de poste.

Nous aurions dit, nous avons un projet de mécénat de 3 ans, nous recrutons un chargé de mission sur 3 ans, Mme Régine PAM pense que nous étions plus dans l'esprit du texte.

Là, être plutôt dans quelque chose d'ouvert, Mme Régine PAM ne sait pas si nous sommes dans l'esprit du texte tel qu'il a été décrit.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que l'avantage de le soumettre en projet de délibération est de pouvoir en discuter.

En en parlant, ce qui semblerait logique à M. Jean-Michel GERIDAN, serait de le lier avec le futur mandat de 3 ans du Directeur. Cela fait partie du projet d'établissement.

Mme Christine GUILLEMY demande si l'objectif est clairement affiché. Le montant, c'est une chose, mais quels types de partenaires souhaitons-nous développer ?

Si Mme Christine GUILLEMY a bien compris ce qu'a dit Mme Anne DESBARRES, cela doit correspondre à un projet bien déterminé ; ce que confirme Mme DESBARRES.

27 octobre 2023

COMPTE-RENDU

Mme Régine PAM indique que c'est la durée est importante ; à la fois la durée du projet, et la durée de la fiche de poste. Cela peut être un an, mais renouvelable jusqu'au terme du projet.

Mme Christine GUILLEMY précise que le Signe n'est pas tenu de renouveler, et n'est pas non plus tenu sur les 6 ans. Il faut bien afficher que nous avons un projet de développement du mécénat sur telle durée maximale, et dans telles et telles conditions. Mme Anne DESBARRES ajoute d'où la création des indicateurs et des objectifs.

M. Paul FOURNIE s'interroge justement sur la durée. En un an, les résultats vont être difficiles à atteindre. En revanche, en un an, nous pouvons voir si la personne fait l'affaire ou non. Avec les expériences précédentes, cela s'était vu en quelques mois.

Mme Régine PAM indique, d'ailleurs, que cela n'empêche pas d'avoir une période d'essai. Nous pourrions alors avoir la période d'essai, le contrat d'un an renouvelable, mais dans une durée que nous ne pouvons pas laisser « open » jusqu'à 6 ans. En fait, cela dépend de la durée du contrat de projet.

M. Jean-Michel GERIDAN remercie Mme Anne DESBARRES pour cette présentation très claire.

M. le Président propose, à partir du moment où nous sommes d'accord sur le principe, d'essayer de mettre sur le papier les points qui viennent d'être soulevés, notamment la durée, nous nous mettons d'accord sur 3 ans, le bonus, les frais de missions, une période d'essai... Nous nous mettons d'accord sur ces différents points et à partir de là, nous construisons un projet de contrat que nous repassons devant le Conseil d'Administration.

Mme Christine GUILLEMY se permet de poser une question au Ministère de la Culture. Peut-être y-a-t-il des modèles de ce type dans d'autres établissements culturels importants ?

Mme Emilie ROYER lui répond qu'il faudrait creuser un petit peu. Toujours est-il, comme le disait M. Jean-Michel GERIDAN, le Signe fait toujours les choses un peu différemment. En tout cas, jusqu'à présent, elle n'a pas encore eu le cas de figure. Il y a eu des expériences, des tentatives de mécénat soit avec des missions ponctuelles, soit des missions de collectivités, mais cela n'a jamais été très probant.

Cette piste lui semble tout à fait intéressante, il va aussi interroger ses collègues pour voir ? si au niveau national, cela a pu être mis en place.

M. Laurent GUILLEMOT se permet de faire une suggestion. Il précise avant tout que c'est la première fois, et probablement la dernière, qu'il siège au Conseil d'Administration puisqu'auparavant c'était son prédécesseur, M. Maxence Den Heijer, et un nouveau Secrétaire Général va prendre ses fonctions dans quelques jours et siègera ici-même.

Au titre de Commissaire du Gouvernement, il pense que, sur la méthode, il aurait probablement été utile de faire des réunions techniques sur ce sujet important de telle sorte que nous puissions, puisque c'est notre rôle à tous, éclairer le Conseil d'Administration.

Une réunion technique, avec la Directrice du Centre de Gestion, les collègues de la DRAC et éventuellement ceux de la Préfecture, aurait permis de balayer plus précisément ce sujet et apporter une réponse éclairante.

M. Laurent GUILLEMOT souligne que ce sujet a déjà été évoqué lors du Conseil d'Administration du 3 juillet dernier. Le Signe a saisi la Préfecture et une réponse écrite a été apportée.

M. Laurent GUILLEMOT pense que nous nous enrichissons et sommes plus intelligents collectivement plutôt que seul dans son coin. Ce travail collectif aurait été utile.

Ils partagent l'analyse de Mme Anne DESBARRES. Après, c'est une question d'appréciation.

Ils ont saisi le Pôle Interrégional d'Appui au Contrôle de Légalité (PIACL) qui indique que les GIP ne sont pas listés dans les structures et organismes susceptibles de recruter des agents par contrat de projet.

En tant que Commissaire du Gouvernement, M. Laurent GUILLEMOT se doit de l'exposer au Conseil d'Administration aujourd'hui.

En ayant en tête sans doute un risque, c'est celui de requalification du contrat dans l'hypothèse où le Signe aurait une relation complexe avec la personne qui sera recrutée. Il pourrait y avoir un risque juridique et c'est donc le juge qui aurait à le déterminer. Et dans ce cas, M. Laurent GUILLEMOT ne sait pas si le juge s'appuiera sur l'esprit de la loi ou sur les textes.

Mme Régine PAM ajoute que c'est bien la raison pour laquelle, adosser un contrat à un contrat de projet avec une durée définie pourrait être de nature à sécuriser juridiquement ce volet-là.

Mme Christine GUILLEMY est d'accord surtout pas mettre 6 ans car cela risque d'être requalifié en CDI.

Mme Anne DESBARRES se permet d'intervenir et répond à Mme Christine GUILLEMY que le CDI n'existe pas sur ce type de contrat car nous sommes sur un contrat non permanent, et qu'il n'y a donc pas de risque. La difficulté est de passer du permanent au non permanent.

Il est vrai qu'elle a analysé les choses avec ses collègues de manière moins sécurisante mais le projet était aussi de se rendre compte et d'interpréter les difficultés que le GIP a à recruter. Et nous avons déjà pu le voir pendant plusieurs mois, sur des métiers qui sont pourtant beaucoup plus classiques.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que nous avons souvent des qualifications sont ultra spécialisées qui sont problématiques.

M. Jean-Michel GERIDAN, comme il l'a dit en toute transparence, même si on l'avait invité à ne pas phosphorer sur cette question, si on lui avait signifié que c'était peine perdue, il apparaît que c'est possible.

Cette question du mécénat, que nous ne réussissons pas à résoudre, revient à chaque Conseil d'Administration.

Cette question a été posée sur la table à plusieurs reprises, mais aucun appui n'a été demandé jusque-là car jusqu'ici, il s'agissait de simples informations.

Désormais, le projet de délibération est là.

Il semble à M. Jean-Michel GERIDAN que nous sommes pris par le temps. Le Signe a 7 ans, il s'est stabilisé. Il y a eu la phase du projet d'établissement, de nouer avec le public, nous arrivons maintenant à cette phase de développement et il fallait le mettre sur la table afin d'ouvrir cette phase technique.

M. le Président propose d'avancer et d'obtenir un accord de principe du Conseil d'Administration sur ce contrat de projet, et que le Signe s'engage, d'une part, à avoir des discussions ensemble pour préciser ce projet, et travailler sur un contrat de projet en prenant en compte les remarques qui ont été faites, notamment sur la durée, 3 ans ou 1 an renouvelable mais dans la limite de 3 ans, mais aussi le bonus, les frais de mission, éventuellement une période d'essai... puis de constituer un projet qui est le contrat qui sera proposé au Conseil d'Administration pour une décision définitive.

Est-ce que tout le monde est d'accord sur cette démarche ?

M. Pierre LITZLER se permet un commentaire, un conseil. L'Université de Strasbourg a une fondation qui a une véritable expertise dans ces domaines-là.

Il se demande si le Signe n'aurait pas
et voir éventuellement avec eux comment procéder pour le
recrutement et pour les différents conseils.

Mme Régine PAM reformule ce qu'a proposé M. le Président.
Si elle relit le projet de délibération proposé, pour être bien
sûre des termes, cela signifie que nous conserverions le même
texte ou est-ce qu'il serait modifié ?

Pour M. Jean-Michel GERIDAN, la délibération est valide et
valable. Ce qui ne l'est pas, c'est la fiche de poste.

Mme Régine PAM ne le croit pas.

M. le Président veut simplement suggérer que le Conseil
d'Administration délibère sur le principe même.

M. Jean-Michel GERIDAN répond que nous ne pouvons pas, il
faudrait le réécrire maintenant.

L'idée est de procéder au vote : s'abstenir, voter pour ou contre,
et se donner cette clause de revoyure en réécrivant une autre
délibération qui reprendra tous les éléments qui viennent
d'être cités.

Mme Christine GUILLEMY demande à M. Laurent GUILLEMOT,
Commissaire du Gouvernement, si nous pouvons délibérer sur le
principe et la nécessité de créer un poste, et repasser en
délibération les conditions.

Mme Régine PAM se permet de lui répondre. Autour de la table,
elle pense que l'intention est d'avoir des délibérations qui sont
juridiquement solides. Si nous devons voter aujourd'hui sur un
document, il faut que ce soit rédigé. Nous ne pouvons pas voter
sur le principe.

M. Paul FOURNIE comprend que, concrètement, nous retirons le
projet de délibération de l'ordre du jour.

Mme Régine PAM indique que ce n'est pas ce qu'elle a dit. Nous
avons 2 options :

- ou nous votons cela, dans ce cas, elle pense que la
tendance sera contre ou abstention à la majorité,
- ou alors, il faut rédiger autre chose mais maintenant.

Cette 2^{ème} option semble compliquée à M. Jean-Michel GERIDAN.

M. Jean-Michel GERIDAN est, comme toujours, d'accord avec l'Etat.
Il signifie que le but du jeu est que nous ayons l'objet le plus
carré.

27 octobre 2023

COMPTE-RENDU

Historiquement, et pour en avoir parlé en Conseil de Préfecture, il fallait que cette délibération passe un jour ou l'autre car c'est un sujet que nous traitons quasiment à chaque Conseil d'Administration.

Maintenant, c'est là, nous avons ce document martyr, et nous savons ce qu'il y a à changer. Surtout, donnons-nous le temps qu'il soit au point règlementairement.

Il pense en tout cas que c'est la solution la plus raisonnable.

Mme Régine PAM indique en effet que, si nous n'agissons pas de la sorte, il y a un risque juridique si cela se passe mal avec le chargé de mécénat recruté, et qu'il va au contentieux avec un contrat motivé sur une délibération qui n'est pas solide. Cela peut être compliqué.

Mme Régine PAM est toujours dans cette perspective de toujours aller chercher ce qui plus compliqué justement parce que les textes ne sont pas clairs, sous-entendu les textes ne disent pas non, mais ne disent pas oui non plus. Elle pense qu'il faut vraiment borner dans le temps ce projet.

Après, nous pouvons toujours balayer la délibération et changer les phrases qui vont bien.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que le plus important aujourd'hui est de savoir qu'il est possible d'avoir un chargé de projet au Signe et c'est ce qui compte pour lui.

Maintenant, c'est possible, et c'est dans le détail qu'il faut aller regarder. Et cela est une sacrée victoire et une avancée.

Si cela est reporté au prochain Conseil d'Administration, cela convient très bien à M. Jean-Michel GERIDAN car, comme M. le Président l'a signifié, c'est pour monter en puissance dans la perspective et l'approche de la future Biennale.

Et donc, cela est dit, un chargé de projet est possible dans le GIP, le Signe.

M. Jean-Michel GERIDAN est satisfait et est prêt à continuer de travailler afin de mieux renforcer ce dossier.

M. Jean-Michel GERIDAN proposer de passer au vote.

Eu égard à la discussion qui vient d'avoir lieu, M. Laurent GUILLEMOT suggère à M. le Président de retirer cette délibération.

Mme Christine GUILLEMY approuve le retrait de cette délibération, ou alors nous la modifions.

M. le Président confirme donc qu'un accord est acté, à savoir la possibilité de recruter un chargé de mécénat. En revanche, la délibération va être retirée et sera repropoosée au prochain Conseil d'Administration.

Cela va d'ailleurs entraîner le retrait des délibérations suivantes qui sont la modification du tableau des postes et des effectifs et la modification de l'organigramme.

M. le Président propose alors de voter pour le retrait des délibérations relatives au contrat de projet « mécénat », à la modification du tableau des postes et des effectifs et à la modification de l'organigramme.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, de retirer la délibération relative au contrat de projet « mécénat ».

5. Modification du tableau des postes et des effectifs

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, de retirer la délibération relative à la modification du tableau des postes et des effectifs.

6. Modification de l'organigramme

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, de retirer la délibération relative à la modification de l'organigramme.

7. Modification des modalités de remboursement des frais de missions et de formation (délibération 20231027-CA-15)

M. Jean-Michel GERIDAN indique que les modalités de remboursement des frais engagés par les agents lors de missions au sein de l'Agglomération de Chaumont prévoient un remboursement forfaitaire des repas à hauteur de 17,50 €. Or, la courte distance entre la résidence administrative et les villes faisant partie de l'Agglomération ne justifie pas le remboursement de ce forfait. De plus, il est rappelé que les agents bénéficient des chèques déjeuners même lors de leurs jours de déplacements en mission.

L'arrêté du 20 septembre 2023 modifie les taux des indemnités de missions prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006.

Ces modifications s'appliquent aux agents contractuels des GIP, et donc du Signe.

Les modalités de remboursement ac
suit :

- ✎ Les repas seront remboursés sur une base forfaitaire de 17,50 € par repas lorsque la mission se déroule hors de l'Agglomération de Chaumont.
- ✎ Les frais d'hébergement (nuitée + petit déjeuner) seront remboursés en fonction des plafonds suivants :
 - 110 € à Paris
 - 90 € dans les villes de + de 200 000 habitants ou les communes du Grand Paris
 - 70 € dans les autres villes

Les nouvelles modalités de remboursement fixées par arrêté s'appliquent de fait pour les agents contractuels du Signe mais ne concernent pas les agents fonctionnaires mis à disposition.

Afin de ne pas créer d'inégalités, il est proposé d'appliquer ces mêmes modalités de remboursement de frais de missions aux agents fonctionnaires mis à disposition du Signe.

Pour faciliter les procédures, il est également proposé d'appliquer ces modalités de remboursement pour les déplacements liés aux formations dont les frais sont pris en charge directement par le Signe.

Toutes les précisions se trouvent dans les annexes.

Il n'y a pas de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, de modifier les modalités de remboursement des frais engagés par les agents dans le cadre des déplacements pour missions et pour formations.

Mme Régine PAM est obligée de quitter la séance.

Pour la suite des délibérations, elle donne son pouvoir, à partir de 16h15, à M. Laurent GUILLEMOT

8. Décision modificative n° 2 apportée au budget primitif 2023 (délibération 20231027-CA-16)

M. le Président donne la parole à M. Jacques ROSSELLE.

M. Jacques ROSSELLE indique que c'est une décision modification comme le Signe le fait à chaque Conseil d'Administration.

Conseil
d'Administration

27 octobre 2023

COMPTE-RENDU

C'est un ajustement mineur puisqu'il de seulement 20 000 € en tenant compte des opérations d'ordre.

Au niveau des opérations d'ordre, nous avons justement des dotations aux amortissements puisque le Signe applique la nomenclature M57 et donc le prorata temporis.

La Région a versé une subvention d'investissement de 40 000 € ; il y aura aussi une reprise au prorata temporis de cette subvention dès cet exercice.

Il n'y a pas de questions, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n° 2 apportée au budget primitif 2023 du Signe, centre national du graphisme.

9. Débat d'orientation budgétaire (délibération 20231027-CA-17)

M. Jean-Michel GERIDAN indique que, pour l'exercice 2024, le budget prévisionnel est estimé à 2 032 800 € (dont 75 000 € en investissement).

Par rapport à 2022, le budget est sensiblement le même.

Ce budget prévisionnel 2024 profite aux activités du Signe (37 % du budget total). M. Jean-Michel GERIDAN rappelle que le but est en effet d'accompagner la création contemporaine, les artistes et des opérations vers les publics.

La masse salariale est maîtrisée. Nous devons être dans les 50 % du budget et elle représente 47 % de la totalité du budget (4 % supplémentaires sont dédiés aux éventuels risques statutaires et à l'auto-assurance chômage).

Il faut cependant prendre en compte l'augmentation qui devra être apportée du fait du glissement vieillesse technicité auquel nous sommes tous confrontés. Ce seront aussi des discussions avec le Ministère de la Culture. Il y aura une augmentation mécanique de la masse salariale dans les années à venir.

Par ailleurs, nous avons beaucoup investi.

M. Jean-Michel GERIDAN remercie d'ailleurs la Région de nous venir en aide notamment pour les investissements dans le cadre des expositions. Cela nous permet de réaliser des dispositifs réutilisables qui permettent en plus d'isoler le bâtiment. Nous sommes dans une démarche de développement durable.

M. Jean-Michel GERIDAN croit que nous faisons partie des rares structures à ne plus rien jeter du tout d'une exposition à une autre.

Conseil
d'Administration

27 octobre 2023

COMPTE-RENDU

De ce fait, nous pouvons concentrer nos projets et sur la rémunération artistique.

Du coup, mécaniquement, nous avons même baissé le budget des expositions par rapport aux années précédentes, sur une trajectoire de 5 ans. En réutilisant les matériaux, nous pouvons faire plus d'expositions, d'ateliers ou encore de workshops.

Pour revenir au sujet, dans l'attente de la clôture budgétaire 2023 et de l'affectation du résultat exacte 2023 vers l'exercice 2024, le montant des dépenses et recettes liées aux opérations budgétaires et non budgétaire est estimé à minima.

Mme Emilie ROYER a effectivement vu la masse salariale de 47 %. Le texte précise qu'il y a un disponible pour les activités de 37 %. Quand elle prend le budget, elle trouve, sur les activités, des frais de fonctionnement qui sont de 1 511 000 € et un cumul d'activités à hauteur de 26 %.

M. Jean-Michel GERIDAN lui répond que dans le pourcentage des activités, nous déposons les quelques activités de fonctionnement qui vont à l'intérieur des expositions. Par exemple, nous avons des locations immobilières qui elles sont véritablement pour les résidences d'artistes. Il y a donc un petit jeu qui se fait comme ça.

M. Jean-Michel GERIDAN précise qu'au niveau des fonds européens en recettes, ce n'est pas le programme Leader que nous avons sollicité.

Cela concerne le programme EuroFabrique qui est une Biennale d'art contemporain de jeunes artistes diplômés portée par l'ANdEA et sur toute l'Europe.

Nous avons obtenu 50 000 € de l'Union Européenne pour animer l'étape itinérante d'une semaine à Chaumont.

C'est la raison pour laquelle nous disions à minima car nous avons aussi d'autres pistes de financements qui, comme d'habitude, vont permettre faire plus que ce qui est annoncé ici. Disons en fait que c'est le projet qui suit le projet d'établissement.

Mme Emilie ROYER salue l'adéquation entre un budget qui rencontre un projet qui promet d'être passionnant.

Il n'y a pas d'autres questions, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, de :

- prendre acte qu'un débat a eu lieu sur la base :
 - o Des documents de programmation 2024,

o Du budget prévisionnel analytique indiquant la répartition des dépenses liées aux activités, au fonctionnement et aux charges de personnel,

- adopter le Débat d'Orientation Budgétaire 2024 sur la base des documents de programmation 2024, du budget prévisionnel 2024, ainsi que du tableau des emplois et des effectifs du Signe en vigueur.

Mme Christine GUILLEMY et M. Paul FOURNIE doivent quitter la séance à 16h25.

10. Questions diverses

M. Jean-Michel GERIDAN veut parler du programme MPMD, à savoir Mieux Produire, Mieux Diffuser, dont, pour lui, les contours sont un peu flous.

Il va donc se mettre en relation avec M. Laurent INNOCENZI pour signifier un dispositif d'incitation sur des systèmes de co-production et d'engagement des villes.

S'il caricature, c'est pour une ville qui met 1 €, l'Etat rajoute 1 €, à la condition qu'il y ait co-production.

Mme Emilie ROYER confirme cela, avec les collectivités territoriales (ville, communauté de communes...).

M. Jean-Michel GERIDAN indique que nous sommes en train d'écrire 4 projets.

Dans la mission de diffusion du Signe, nous collaborons avec le Festival Format(s) de Strasbourg, et sa ville.

Une nouvelle manifestation de graphisme va avoir lieu à Bordeaux. Nous sommes en relation avec la municipalité et les Centres d'art qui se trouvent là-bas.

Il y a bien évidemment, Montpellier, dans la perspective de capitale européenne de la culture.

Et peut-être Chaumont.

Cette question est en train d'être travaillée en interne avec la DRAC.

Autre question qui est le Conseil d'Orientation Scientifique dans lequel la part belle a été faite à la collection de Chaumont qui n'arrête pas de grandir avec un problème que nous n'avons pas vu venir. Il y a beaucoup plus d'œuvres que ce qui est dit. A chaque fois, la Ville de Chaumont se vante d'avoir 45 000 pièces à l'intérieur de ses réserves, ce qui nous donnait encore 2 à 3 ans pour réfléchir à un agrandissement des réserves.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

27 octobre 2023

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 14/03/2024
Reçu en préfecture le 14/03/2024
Publié le **18 MARS 2024**
ID : 052-130023237-20240311-20240311CA01-DE

Or, en dépêchant une équipe pour les
sommes rendus compte que nous sommes plutôt à 50 000 pièces.
Les réserves commencent à saturer.
Nous retravaillons désormais à cette idée de réserves
mutualisées avec d'autres structures ; en premier lieu, le musée
d'art et d'histoire de la Ville de Chaumont, et certainement le
Département qui a cette mission.

Il faut mettre du sens dans tout cela.
Est-ce qu'aujourd'hui, à l'heure de la crise de l'énergie, quel
est le sens de tout conserver tout le temps ?
M. Jean-Michel GERIDAN n'a pas la réponse, il pose la question.
Cela devient véritablement un sujet.

Pour nous accompagner sur les phases de diagnostic et de
constat, nous avons appelé Mme Sandrine MAILLET de la BNF, et
Mme Carolien GLAZENBURG, ancienne Conservatrice en Chef du
Stedelijk Musuem à Amsterdam.

Mme Véronique MARRIER salue la réalisation de la Biennale 2023.
Nous avons beaucoup entendu parler de toutes ses expositions,
du moment fort de l'ouverture mais aussi de la clôture du week-
end dernier ; mais aussi le lancement du caractère
typographique de la Ville de Chaumont, des commandes d'œuvres
pour l'espace public.
Elle trouve important de souligner que nous parlons de
l'ouverture du Centre et toutes les activités qui y sont menées.
Nous allons vraiment dans le sens d'une consolidation,
d'identification très claire de ce lieu national auquel nous
sommes tous très attachés.

Mme Véronique MARRIER veut également dire un mot sur les 30 ans,
en 2024, de la publication Graphisme en France publiée par le
CNAP.
Mais au-delà de la publication du CNAP, c'est bien entendu le
réseau national de diffusion dont le Signe fait évidemment
partie.
Un certain nombre d'actions vont être mises en place ; le Signe
est évidemment un des jalons des célébrations de l'ensemble des
diffusions et des projets qui seront menés pour promouvoir le
design graphique et la typographie l'année prochaine.

Mme Emilie ROYER revient sur les réserves.
Effectivement, la question de conserver se pose. Il y a un moment
où nous ne pourrons plus tout garder. Ils sont en tout cas très
favorables à la mutualisation, cette piste est plutôt
intéressante.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le **18 MARS 2024**

Berger
Levrault

ID : 052-130023237-20240311-20240311CA01-DE

Elle revient également sur le programme
Diffuser. Pour le champ des arts visuels, ce sera sous forme
d'appel à projet, lancé début 2024, avec 2 axes : la co-
production, des collaborations et l'itinérance. Ce sont ces
aspects qui seront pris en compte.

Il y aura aussi d'autres manifestations autour de cela.

Cela devrait se préciser début 2024.

Il n'y a plus de questions.

M. Jean-Michel GERIDAN remercie les membres du Conseil
d'Administration de leur patience et d'être restés en ligne lors
de cette séance qui a duré plus longtemps que d'habitude.

M. le Président remercie également les membres du Conseil
d'Administration pour leur présence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 30.

Conseil
d'Administration

27 octobre 2023

COMPTE-RENDU

Le secrétaire de séance,

M. Paul FOURNIE

Le Président,

M. Evrard DIDIER

INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11/03/2024

Référéncé			
20240311CA02			
Objet de la délibération			
INFORMATION RELATIVE A LA MODIFICATION DES MEMBRES REPRESENTANT L'ETAT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
18	10	5	-
Date de la convocation			
26/02/2024			
Vote			
Aucun Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2024 et le 11 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur.

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), Mme FORIN Florence

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, M. FABRE Frédéric, Mme PAM Régine, Mme FOURNIER Delphine (représentée par Mme PROVENSAL Natacha), Mme PROVENSAL Natacha

Membres non votants présents : M. LITZLER Pierre, Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric

Membres non votants excusés : M. BALDINGER André (représenté par Mme MAILLET Sandrine), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

INFORMATION RELATIVE A LA MODIFICATION DES MEMBRES REPRESENTANT L'ETAT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Le Signe, centre national du graphisme », approuvée par arrêté préfectoral n°842 du 15 mars 2017, et notamment l'article 18 relatif au Conseil d'Administration ;

VU le règlement intérieur et administratif (version 3) validé par le Conseil d'Administration par délibération n°20201120CA26 du 20 novembre 2020 et approuvé par l'Assemblée Générale par délibération n°20201120AG07 du 20 novembre 2020 ;

VU la délibération n°20220204CA02 du Conseil d'Administration en date du 4 février 2022 « Information relative à la modification des membres représentant l'Etat au Conseil d'Administration » ;

Le Conseil d'Administration est composé de vingt (20) administrateurs répartis en deux collèges : un collège institutionnel délibératif et un collège technique consultatif.

Le nombre d'administrateurs fixé pour le collège institutionnel garantit le caractère public du Groupement :

- Trois représentants de l'Etat ;
- Trois représentants de la Région Grand Est ;
- Quatre représentants de la Ville de Chaumont.

Le collège technique émet des avis relatifs à l'ordre du jour permettant d'éclairer les administrateurs du collège institutionnel dans leur processus décisionnel. Il est composé de :

- Un représentant de l'Alliance Graphique Internationale (AGI) France ;
- Deux représentants des réseaux d'écoles d'arts ;
- Un représentant du lycée Charles de Gaulle de Chaumont ;
- Un représentant de l'Université de Reims Champagne Ardenne (URCA) ;
- Un représentant de l'Université de Lorraine ;
- Un représentant de l'Université de Strasbourg ;
- Un représentant du Centre national des arts plastiques (CNAP) ;
- Un représentant de la Bibliothèque nationale de France (BnF) ;
- Un représentant du Centre national du livre (CNL).

Suite au départ de Monsieur Alexis NEVIASKI, représentant de l'Etat dans le collège institutionnel du Conseil d'Administration, Madame Florence FORIN, Directrice régionale adjointe déléguée, chargée de la Création, à la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est, a été désignée pour le remplacer.

Madame Florence FORIN représente l'Etat au sein du collège institutionnel du Conseil d'Administration du GIP Le Signe, centre national du graphisme.

Fait les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 14/03/2024
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11/03/2024

Référence			
20240311CA03			
Objet de la délibération			
AVENANTS FINANCIERS 2024 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
18	10	5	7
Date de la convocation			
26/02/2024			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2024 et le 11 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), Mme FORIN Florence

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, M. FABRE Frédéric, Mme PAM Régine, Mme FOURNIER Delphine (représentée par Mme PROVENSAL Natacha), Mme PROVENSAL Natacha

Membres non votants présents : M. LITZLER Pierre, Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric

Membres non votants excusés : M. BALDINGER André (représenté par Mme MAILLET Sandrine), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : AVENANTS FINANCIERS 2024 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

VU la délibération n°20220701CA 17 du 1^{er} juillet 2022 du Signe, autorisant la signature de la Convention Pluriannuelle d'objectifs

La convention pluriannuelle d'objectifs a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le Signe (bénéficiaire titulaire du label « centre d'art contemporain d'intérêt national ») et ses partenaires publics (Ville de Chaumont, Etat et Région Grand Est) pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Signe et de définir les modalités de son évaluation au travers d'objectifs concrets.

Les modalités de versement des contributions pour chaque partie, sont détaillées dans l'article 6 de cette convention.

Concernant l'Etat, l'article 6.3 de la Convention pluriannuelle d'objectifs indique que « pour les deuxième et troisième années d'exécution de la présente convention, la contribution financière de l'Etat, sous réserve de l'inscription des crédits de paiement en loi de finances, est versée dans le cadre d'un avenant financier annuel liant exclusivement l'Etat et le Signe »

Pour l'année 2024, deux avenants seront proposés par la Drac Grand-Est :

- Un avenant attribuant 300 000 euros de contribution inscrits au programme 0131, titre 6 fonctionnement, domaine fonctionnel 0131-02-08, activité 013100050301 (Centres d'art conventionnés d'intérêt national) ;
- Un avenant attribuant 100 000 euros de contribution inscrits au programme 013100050401 (Festivals et Biennales arts visuels).

Concernant la Ville de Chaumont, l'article 6.8 de la Convention pluriannuelle d'objectifs indique que « pour les deuxième et troisième années d'exécution de la présente convention, la contribution financière annuelle de la ville de Chaumont est versée dans le cadre d'un avenant financier annuel (ci-annexé) liant exclusivement la ville de Chaumont et le bénéficiaire selon les modalités suivantes :

- 4 mensualités de 90 000 € (quatre-vingt-dix mille euros) de janvier à avril de l'année concernée ;
- 8 mensualités de 48 750 € (quarante-huit mille sept cent cinquante euros) de mai à décembre de l'année concernée.

Concernant la Région Grand Est, l'article 6.6 de la Convention pluriannuelle d'objectifs indique que « pour les deuxième et troisième années d'exécution de la présente convention, la contribution financière annuelle de la Région Grand Est (360 000 euros) est versée dans le cadre d'une convention financière annuelle liant exclusivement la Région Grand Est et le bénéficiaire selon les modalités suivantes :

- pour 2023 et 2024 : 100% de la contribution dès le vote de celle-ci.

Les 3 contributeurs ont confirmé les montants attribués pour l'année 2024 (correspondant aux montants indiqués ci-dessus).

S'agissant d'avenants pour l'Etat et la ville de Chaumont, après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'autoriser le Directeur général à signer ces avenants pour un montant total de contributions de 400 000 euros pour l'Etat et 750 000 euros pour la ville de Chaumont en 2024.

La Région Grand Est a confirmé l'attribution d'une contribution au titre du fonctionnement pour un montant de 360 000 euros, à laquelle s'ajoute une contribution de 40 000 euros au titre de l'investissement.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 14/03/2024
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11/03/2024

Référence
20240311CA04

Objet de la délibération
RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
18	10	5	7

Date de la convocation
26/02/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2024 et le 11 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), Mme FORIN Florence

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, M. FABRE Frédéric, Mme PAM Régine, Mme FOURNIER Delphine (représentée par Mme PROVENSAL Natacha), Mme PROVENSAL Natacha

Membres non votants présents : M. LITZLER Pierre, Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric

Membres non votants excusés : M. BALDINGER André (représenté par Mme MAILLET Sandrine), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : RAPPORT D'ACTIVITE 2023

VU l'arrêté préfectoral n°842 du 15 mars 2017 portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public le Signe, centre national du graphisme ;

VU l'article 3 de la convention constitutive précitée précisant son objet et ses missions ;

VU la délibération 2020731AG04 du 31 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'AG au CA à l'exception de ses compétences exclusives ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'approuver le rapport d'activité 2023 ci-annexé et présenté en séance.

Annexe : Rapport d'activité 2023

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 14/03/2024
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11/03/2024

Référence
20240311CA05

Objet de la délibération
MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION D'ESPACES

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
18	10	5	7

Date de la convocation
26/02/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2024 et le 11 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), Mme FORIN Florence

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, M. FABRE Frédéric, Mme PAM Régine, Mme FOURNIER Delphine (représentée par Mme PROVENSAL Natacha), Mme PROVENSAL Natacha

Membres non votants présents : M. LITZLER Pierre, Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric

Membres non votants excusés : M. BALDINGER André (représenté par Mme MAILLET Sandrine), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION D'ESPACES

VU l'article 3 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 16 mars 2017 ;

VU la délibération 20170317-AG-2 portant sur la délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration ;

VU la délibération 20180928CA29 portant fixation de la grille tarifaire des locations d'espaces ;

Au vu des demandes de plus en plus nombreuses de locations d'espaces, il apparait nécessaire de développer, de clarifier et d'affiner l'offre tarifaire concernant les espaces du Signe. Cette grille permet également de fixer la valeur des contreparties accordées aux mécènes.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, de la modification de la grille tarifaire des locations d'espaces. Cette grille tarifaire annule et remplace la précédente.

Annexes :

- Ancienne grille tarifaire (annexe 1)
- Grille tarifaire modifiée (annexe 2)

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 14/03/2024
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11/03/2024

Référence
20240311CA06

Objet de la délibération
PLAN ANNUEL DE FORMATION 2024

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
18	10	5	7

Date de la convocation
26/02/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2024 et le 11 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), Mme FORIN Florence

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, M. FABRE Frédéric, Mme PAM Régine, Mme FOURNIER Delphine (représentée par Mme PROVENSAL Natacha), Mme PROVENSAL Natacha

Membres non votants présents : M. LITZLER Pierre, Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric

Membres non votants excusés : M. BALDINGER André (représenté par Mme MAILLET Sandrine), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : PLAN ANNUEL DE FORMATION 2024

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 modifié relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat ;

VU le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

VU le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

VU le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;

VU la circulaire du 17 septembre 2013 relative à la mise en œuvre du décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;

VU la circulaire du 02 octobre 2018 relative à la généralisation auprès de l'ensemble des agents publics des formations aux gestes de premiers secours ;

VU le règlement intérieur de formation du Signe, centre national du graphisme, en vigueur ;

VU la délibération n°20230303CA03 du 03 mars 2023 relative au plan de formation annuel 2023 du Signe ;

VU l'avis favorable, à l'unanimité, des membres du CSA du Signe, relatif au plan



graphisme

de formation 2024, en date du 08 février 2024.

L'article 6 du décret du décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public indique que :

« L'Assemblée générale ou, le cas échéant, le Conseil d'administration du Groupement prévoit un plan de formation propre à l'ensemble des personnels du groupement.

Toutefois, en cas de besoin de formation non couvert par le plan de formation propre au groupement, les personnels du groupement bénéficient des plans de formation préparés par l'un des membres du groupement apte à satisfaire le besoin identifié. Une convention spécifique est conclue à cette fin entre le groupement et ce membre. ».

Bilan de l'année 2023 :

Les formations suivies au cours de l'année 2023 correspondent essentiellement à des actions de formation inscrites au plan de formation par l'administration. Sur 18 formations inscrites, 12 ont été réalisées :

- Les formations d'intégration pour les agents contractuels : 4 agents pour 30 jours de formation ;
- Les formations relatives aux premiers secours : 8 agents pour 8 jours de formation ;
- Les formations relatives au travail en hauteur et à la conduite de nacelle : 2 agents pour 2 jours de formation.
- Les formations relatives à la manipulation des extincteurs : 18 agents pour 9 jours de formations
- Les formations techniques obligatoires : 3 agents pour 4 jours de formations.
- Les formations relatives à la gestion des ressources humaines : 3 agents pour 3.5 jours de formation.
- Les formations destinées à la lutte contre les violences et harcèlement sexistes et sexuels : 2 agents pour 2 jours de formations.

Les formations relatives aux représentants du personnel en matière d'hygiène et sécurité n'ont pas eu lieu, les agents concernés n'ayant pas fait de demande. En revanche, un agent a effectué une formation syndicale sur une durée de 2 jours.

D'autres formations liées aux risques psychosociaux, à la prévention des troubles musculosquelettiques, au management de proximité, à l'évaluation des projets culturels, à l'analyse statistique des publics n'ont pas eu lieu car n'ont pas été demandées par les agents.

En outre, une majorité des actions de formation recensées lors des entretiens professionnels 2022, inscrites au plan de formation 2023, à la demande des agents, n'ont pas été réalisées.

En effet, sur 35 formations inscrites au plan de formation, seulement 14 ont été réalisées. Nous notons malgré tout une amélioration significative quant au pourcentage de réalisation comparé à l'année précédente.

Sur ces 35 formations, 21 n'ont pas été réalisées :

- 15 n'ont fait l'objet d'aucune demande ;
- 4 n'ont pas été demandées du fait du départ des agents concernés
- 1 formation délivrée par le CNFPT était complète.

- 1 a été annulée par l'organisme de formation.

Une majorité des agents a bien donné suite aux demandes de formation inscrites au plan de formation lors de leurs entretiens professionnels 2023, ce qui est un grand progrès comparé à l'année 2022 :

- 7 agents du Pôle fonctionnel pour 13 formations (25,5 jours) ;
- 1 agent du Pôle création et transmission pour 7 jours de formations (7 jours) ;
- 4 agents du Pôle médiation et diffusion pour 3 formations (12 jours).

On constate que les formations réalisées concernent en grande majorité les agents du Pôle fonctionnel.

Plan de formation 2024 :

Les besoins en formations ont été identifiés lors des entretiens d'évaluation professionnelle qui ont eu lieu en décembre 2023 (formations inscrites en couleur noire). Ces entretiens ont permis de définir les besoins en compétences de chaque agent et ainsi, après analyse, de donner lieu à l'élaboration du plan de formation annuel 2024.

Les formations apparaissant en couleur bleue ont été ajoutées par l'administration (formations obligatoires et prise en compte de l'arrivée de nouveaux agents).

Pour cette année 2024, il est proposé de reconduire les grandes lignes directrices relatives au plan de formation de l'année 2023.

Il paraît nécessaire de donner priorité à l'approfondissement des savoirs et des techniques en priorisant les formations obligatoires, comme les habilitations ou les spécificités liées à un établissement recevant du public.

Une attention particulière sera également portée aux agents contractuels et à la connaissance de leur statut de droit public en continuant à mettre en place les inscriptions à la formation d'intégration et de professionnalisation obligatoire des agents contractuels de la fonction publique territoriale auprès du CNFPT.

Les agents nouvellement recrutés seront formés, comme l'ensemble des autres agents, aux premiers secours.

Le plan de formation doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux du Signe. Ce plan traduit pour l'année 2024 les besoins de formation individuels et collectifs.

Le plan annuel de formation 2024 proposé par le Signe s'articule autour de 4 grands axes :

- Axe 1 : Acquérir des formations obligatoires pour la conduite des activités spécifiques au Signe et développer une culture de prévention des risques professionnels ;
- Axe 2 : Développer les savoir être et savoir faire nécessaires à l'exercice des missions d'un agent public ;
- Axe 3 : Acquérir des savoirs métiers en rapport avec les activités culturelles du Signe ;
- Axe 4 : Acquérir des savoirs permettant la bonne gestion administrative du Signe ;

Ces propositions d'actions pourront, au cours de l'année 2024, faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations des agents.

La convention spécifique signée avec la Ville de Chaumont permet, en cas de besoin de formation non couvert par le plan de formation du Signe, qu'il puisse être recouru aux plans de formation de la Ville de Chaumont.

Après en avoir délibéré, les membres du Collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'approuver le plan de formation 2024 ci-annexé.

Annexes :

- Plan annuel de formation 2024
- Bilan des formations 2023

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 14/03/2024
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11/03/2024

Référence			
20240311CA07			
Objet de la délibération			
CONTRAT DE PROJET MECENAT			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
18	10	5	7
Date de la convocation			
26/02/2024			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 7			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2024 et le 11 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), Mme FORIN Florence

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, M. FABRE Frédéric, Mme PAM Régine, Mme FOURNIER Delphine (représentée par Mme PROVENSAL Natacha), Mme PROVENSAL Natacha

Membres non votants présents : M. LITZLER Pierre, Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric

Membres non votants excusés : M. BALDINGER André (représenté par Mme MAILLET Sandrine), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : CONTRAT DE PROJET MECENAT

VU l'article 5 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ;

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.332.24 à L332.26 ;

VU la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment son article n°109 ;

VU la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie, aux obligations et aux droits des fonctionnaires ;

VU la loi n° 2019-826 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

VU le Décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat et notamment ses articles 2-1 à 2-12 ;

VU le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public et notamment son article n°4 ;

VU le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et notamment son chapitre 1^{er} ;

VU le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique, notamment les articles 1, 2,3,7,8,10, et 17, 18, 19 ;

VU la circulaire du 17 septembre 2013 relative à la mise en œuvre du décret n°2013-292 du 5 avril 2013 ;

VU l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique (rectificatif) ;

VU la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Le Signe, centre national du graphisme », approuvée par arrêté préfectoral du

15 mars 2017 ;

VU le tableau des postes et des effectifs du Signe, en vigueur ;

VU l'avis favorable, à l'unanimité, des membres du Comité social d'administration du Signe en date du 08 février 2024.

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un agent chargé de développer et suivre le mécénat et les partenariats au Signe, après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'ouvrir la possibilité de recruter un agent sur la base du contrat de projet comme définit ci-dessous :

L'agent chargé de mécénat et des partenariats aurait pour rôle de développer les ressources propres de l'établissement par le biais de mécénat, partenariats et/ou parrainages (cf. fiche de poste jointe et projet de contrat). Il serait également un levier pour participer à la stratégie de communication de l'établissement et ainsi développer sa reconnaissance.

Ce contrat serait mis en place pour une durée d'un an (renouvelable dans la limite réglementaire de 6 ans), à compter du 1^{er} juin 2024, à raison de 20 heures par semaine. Le coût total annuel employeur serait de 40k€ maximum selon le profil de l'agent retenu. Les crédits nécessaires seront ouverts au budget prévisionnel 2024.

L'objectif financier serait de 150 000 euros à l'échéance du contrat auquel s'ajouterait des objectifs en nature et de compétences en fonction des projets à venir de l'établissement. Ces 150 000 euros comprenant le montant des mécénats déjà obtenus et conventionnés (soit 24 000 euros). Des objectifs de mécénat techniques seront fixés en début de contrat sur les directives de la Direction.

Il est bien entendu que les crédits de mécénat obtenus serviront à développer des actions supplémentaires à celles déjà prévues dans la programmation actuelle. Les contributions liées au statut de Groupement d'Intérêt Public devant être suffisantes pour absorber les dépenses de fonctionnement ainsi que les dépenses liées aux activités comprenant les grandes missions du GIP telles que définies par le label CACIN.

Les objectifs déterminant la fin de la relation contractuelle sont définis par phasages dans le projet de contrat joint.

Il sera nécessaire de créer au tableau d'emploi des postes et des effectifs un emploi non permanent afin de mener à bien le projet.

Est ainsi créé le poste n°2024-39, à compter du 18 mars 2024, filière administrative, catégorie B, poste à temps non complet de 20 heures hebdomadaires (20/35^{ème}), de rédacteur principal 1^{ère} classe, portant les missions de chargé de mécénat et de partenariats. Ce poste sera ouvert aux titulaires de la fonction publique par voie de mise à disposition ou de détachement et aux contractuels de droit public.

Annexes:

- Projet de fiche de poste de chargé de mécénat et des partenariats
- Projet de contrat
- Modalités de remboursement des frais de missions

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 14/03/2024

République Française
Département Haute-Marne
Le Signe,
Centre national du

le Signe
Centre national du graphisme
à Chaumont

Envoyé en préfecture le 14/03/2024
Reçu en préfecture le 14/03/2024
Publié le **18 MARS 2024**
ID : 052-130023237-20240311-20240311CA07-DE

graphisme

Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11/03/2024

Référence
20240311CA08

Objet de la délibération
MODIFICATION DU TABLEAU DES POSTES ET DES EFFECTIFS

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
18	10	5	7

Date de la convocation
26/02/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2024 et le 11 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), Mme FORIN Florence

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, M. FABRE Frédéric, Mme PAM Régine, Mme FOURNIER Delphine (représentée par Mme PROVENSAL Natacha), Mme PROVENSAL Natacha

Membres non votants présents : M. LITZLER Pierre, Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric

Membres non votants excusés : M. BALDINGER André (représenté par Mme MAILLET Sandrine), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : MODIFICATION DU TABLEAU DES POSTES ET DES EFFECTIFS

VU le code général de la fonction publique ;

VU la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit (article 109 notamment) ;

VU le décret n°2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des GIP ;

VU le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU la circulaire du 17 septembre 2013 relative à la mise en œuvre du décret n°2013-292 du 5 avril 2013 ;

VU la délibération n° 17032017-AG-3 du 17 mars 2017, portant créations de postes, régime indemnitaire et autres dispositions ;

VU le tableau des postes et des effectifs du Signe, en vigueur ;

VU l'avis favorable, à l'unanimité, des membres du Comité Social d'Administration du Signe en date du 14 septembre 2023.

Suite au souhait de recruter un agent en contrat de projet pour exercer une mission non permanente de chargé(e) de mécénat et partenariats, les membres du collège institutionnel du conseil d'administration, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, de modifier le tableau des postes et des effectifs du Signe. Cette modification portant sur :

- La création du poste n°2024-39, filière administrative, catégorie B, poste non permanent, à temps non complet (20/35ème), de rédacteur principal 1ère classe, portant les missions de chargé de mécénat et de partenariats.

Les crédits seront ouverts au budget prévisionnel 2024.

Annexe : Tableau des postes et des effectifs

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 14/03/2024
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11/03/2024

Référence
20240311CA09

Objet de la délibération
MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
18	10	5	7

Date de la convocation
26/02/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2024 et le 11 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), Mme FORIN Florence

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, M. FABRE Frédéric, Mme PAM Régine, Mme FOURNIER Delphine (représentée par Mme PROVENSAL Natacha), Mme PROVENSAL Natacha

Membres non votants présents : M. LITZLER Pierre, Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric

Membres non votants excusés : M. BALDINGER André (représenté par Mme MAILLET Sandrine), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME

VU l'organigramme en vigueur du Signe ;

VU le tableau des postes et des effectifs en vigueur ;

VU l'avis favorable, à l'unanimité, des membres du Comité Social d'Administration, en date du 14 septembre 2023.

Les modifications apportées à l'organigramme s'appuient en cohérence sur la modification du tableau des postes et des effectifs délibérée par les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration le 11 mars 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'apporter les modifications à l'organigramme du Signe suite à la création du poste non permanent (contrat de projet) n°2023-39, filière administrative, catégorie B, poste à temps non complet (20/35ème) de rédacteur principal 1ère classe portant sur les missions de chargé de mécénat et de partenariats.

Le poste accueillant les missions de Chargé de mécénat et de partenariats est positionné sous la responsabilité directe de la Secrétaire Générale.

En effet, ce contrat non permanent est notamment soumis à la réalisation d'objectifs financiers sur une durée déterminée. Lié étroitement à la gestion financière et stratégique de l'établissement, il devra principalement interagir avec la direction pour mener à bien ses missions.

Annexe : Organigramme

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 14/03/2024
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11/03/2024

Référence
20240311CA10

Objet de la délibération
COMPTE DE GESTION 2023

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
18	10	5	7

Date de la convocation
26/02/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2024 et le 11 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), Mme FORIN Florence

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, M. FABRE Frédéric, Mme PAM Régine, Mme FOURNIER Delphine (représentée par Mme PROVENSAL Natacha), Mme PROVENSAL Natacha

Membres non votants présents : M. LITZLER Pierre, Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric

Membres non votants excusés : M. BALDINGER André (représenté par Mme MAILLET Sandrine), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : COMPTE DE GESTION 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Convention constitutive du groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral du 15 mars 2017 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2023 ci-annexé.

Annexe : compte de gestion 2023

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 14/03/2024
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11/03/2024

Référence
20240311CA11

Objet de la délibération
COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
18	10	4	6

Date de la convocation
26/02/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2024 et le 11 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), Mme FORIN Florence

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, M. FABRE Frédéric, Mme PAM Régine, Mme FOURNIER Delphine (représentée par Mme PROVENSAL Natacha), Mme PROVENSAL Natacha

Membres non votants présents : M. LITZLER Pierre, Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric

Membres non votants excusés : M. BALDINGER André (représenté par Mme MAILLET Sandrine), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

VU le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

VU la Convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

VU la délibération 20230303CA07 du Conseil d'Administration du 03 mars 2023 portant adoption du budget primitif pour 2023 ;

VU la délibération 20230703CA12 du Conseil d'Administration du 03 juillet 2023 portant adoption de la décision modificative n°1 apportée au budget primitif 2023 ;

VU la délibération 20231027CA16 du Conseil d'Administration du 27 octobre 2023 portant adoption de la décision modification n°2 au budget primitif 2023 ;

VU le Compte de gestion de l'exercice 2023 établi par l'Agent comptable ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2023 (ci-annexé), lequel peut se résumer de la manière suivante :
 - o Total des recettes : 2 303 419,95 € (reprises de l'exercice précédent compris)
 - 2 178 278,71 € de recettes de fonctionnement
 - 125 141,24 € de recettes d'investissement
 - o Total des dépenses : 2 013 443,49 €
 - 1 951 578.60 € de dépenses de fonctionnement
 - 61 864,89 € de dépenses d'investissement
 - o Résultat de l'exercice 2023 (fonctionnement) : excédent de 226 700,11 €
 - o Solde d'exécution d'investissement positif de 63 276,35 €
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Les recettes sont réparties comme suit, en pourcentage par rapport aux recettes totales :

- 66 % de contributions ;
- 10 % de subventions ;
- 4,5 % de ressources propres (dont 1 % de mécénat) ;
- 19,5 % correspondant aux amortissements, écritures spécifiques et reprise des résultats 2022.

Les dépenses, en pourcentage, par rapport aux dépenses totales sont réparties comme suit :

- 39 % pour les activités :
 - o 16 % pour les expositions ;
 - o 1 % pour les résidences ;
 - o 5 % pour la médiation ;
 - o 3 % pour la formation ;
 - o 8 % pour la communication ;
 - o 4 % pour le développement ;
 - o 2 % pour les éditions.
- 17 % pour le fonctionnement :
 - o 14 % pour le bâtiment ;
 - o 3 % pour l'administration.
- 42 % pour la masse salariale ;
- 2 % pour les dotations aux amortissements et les opérations spécifiques

Les valorisations suivantes apparaissent en annexe du compte administratif :

- Gratuité du loyer de la Ville de Chaumont : 99 300 €
- Impression d'affiche Léopard graphique : 20 000 €
- Participation au catalogue de la Biennale (fourniture de papier Artic Paper : 7 000 €

Les dépenses liées à la Biennale de design graphique 2023 représentent 51,87% du total des dépenses (1 044 296,23 €).

Afin de retracer la répartition du budget 2023 par projets, une édition de la situation budgétaire analytique est présentée en séance.

Annexe : Compte administratif 2023, version réglementaire

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 14/03/2024
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11/03/2024

Référence			
20240311CA12			
Objet de la délibération			
AFFECTATION DU RESULTAT 2023			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
18	10	5	7
Date de la convocation			
26/02/2024			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 7			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2024 et le 11 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul, M. MARASI Etienne (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), Mme FORIN Florence

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, M. FABRE Frédéric, Mme PAM Régine, Mme FOURNIER Delphine (représentée par Mme PROVENSAL Natacha), Mme PROVENSAL Natacha

Membres non votants présents : M. LITZLER Pierre, Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric

Membres non votants excusés : M. BALDINGER André (représenté par Mme MAILLET Sandrine), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : AFFECTATION DU RESULTAT 2023

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

VU la délibération du 11 mars 2024 adoptant le compte administratif 2023 ;

Considérant que le compte administratif adopté lors de cette séance du 11 mars 2024 présente les résultats suivants :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 951 578,60	G 1 813 627,89
	Section d'investissement	B 61 864,89	H 85 464,29
REPORTS DE L'EXERCICE 2022	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00	I 364 650,82
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00	J 39 676,95
TOTAL (réalisation + reports)		2 013 443,49 = A+B+C+D	2 303 419,95 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2024	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	Total des restes à réaliser à reporter en 2021	0,00 = E+F	0,00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 951 578,60 = A+C+E	2 178 278,71 = G+I+K
	Section d'investissement	61 864,89 = B+D+F	125 141,24 = H+J+L
	TOTAL CUMULE	2 013 443,49 = A+B+C+D+E+F	2 303 419,95 = G+H+I+J+K+L

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, de l'affectation du résultat de fonctionnement (excédent de 226 700,11 €) ainsi que du résultat d'investissement (excédent de 63 276,35 €) de l'exercice 2023 au budget primitif 2024 soit :

- D'affecter l'excédent d'investissement, soit 63 276,35 € au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) ;
- D'affecter l'excédent de fonctionnement soit 226 700,11 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté).

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
 Le 14/03/2024
 Le Président
 Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11/03/2024

Référence			
20240311CA13			
Objet de la délibération			
BUDGET PRIMITIF 2024			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
18	10	4	6
Date de la convocation			
26/02/2024			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 6			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2024 et le 11 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul (pouvoir de M. MARASI Etienne), Mme FORIN Florence

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, M. MARASI Etienne, M. FABRE Frédéric, Mme PAM Régine, Mme FOURNIER Delphine (représentée par Mme PROVENSAL Natacha), Mme PROVENSAL Natacha

Membres non votants présents : M. LITZLER Pierre, Mme MAILLET Sandrine, Mme MARRIER Véronique, M. PIANTONI Frédéric

Membres non votants excusés : M. BALDINGER André (représenté par Mme MAILLET Sandrine), Mme CHICHA-CASTEX Céline (représentée par Mme MAILLET Sandrine), M. LEBEL Eric, M. LUSSAC Olivier, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : BUDGET PRIMITIF 2024

VU l'article 14 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

VU la délibération n° 20231027CA17 du 27 octobre 2023 relative au débat d'orientation budgétaire 2024 du Signe, centre national du graphisme ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2024 (ci-annexé) par nature, au niveau du chapitre pour chaque section.

Le budget primitif 2024 est présenté à l'équilibre, pour un montant total de dépenses et de recettes de 2 122 292,91 €.

La présentation analytique des dépenses et des recettes présentée en séance permet de faire le lien entre le budget primitif règlementaire et le programme d'activités 2024 du Signe adopté par le Conseil d'Administration en sa séance du 27 octobre 2023.

RECETTES

Les recettes de fonctionnement se répartissent en trois catégories analytiques : les contributions des membres du groupement, les subventions et les ressources propres. A celles-ci s'ajoute une catégorie liée aux opérations budgétaires.

Les contributions des membres représentent 71% (1 510 000 €) du montant total des recettes se répartissant comme suit : 750 000€ pour la Ville de Chaumont, 400 000 € pour l'Etat et 360 000 € pour la Région Grand Est.

Le montant des subventions représente 9% (186 816 €) des recettes réparti comme suit :

- 42 000 € du Conseil départemental de la Haute-Marne dans le cadre des expositions ;
- 50 477 € de fonds européens (projet Euro fabrique) ;
- 40 000 € de la Région Grand Est : crédits d'investissement ;
- 39 279 € dans le cadre des dispositifs d'Education Artistique et Culturelle (EAC) : projets Artistiques Globalisés (PAG) et PREAC ;
- 5 000 € de la Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe (SAIF) ;
- 10 060 € d'autres aides publiques et privées dans le cadre d'appels à projets.

Les ressources propres s'élèvent à 85 500 € (soit 4% du montant total des recettes), dont 75 000 € de recettes de mécénat.

Quatrième catégorie analytique de recettes, les opérations comptables s'élèvent à 339 976,46 € (soit 16% du montant total des recettes). En ce qui concerne les recettes d'investissement, les amortissements représentent 45 000 € (2% du montant total des recettes) sur 148 276,35 € de recettes d'investissement.

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement (1 974 016,56 €) et d'investissement (148 276,35 €) se répartissent en trois catégories analytiques : celles liées respectivement aux activités, au fonctionnement du Signe (bâtiment et administration) et au personnel. A celles-ci s'ajoute une catégorie liée aux opérations comptables.

Les dépenses liées aux activités du Signe s'élèvent à 534 216,56 € soit 25% du montant total des dépenses toutes sections confondues. Elles permettent la mise en œuvre de la programmation 2024 du Signe et traduisent les missions du Signe telles que prévues dans sa convention constitutive et dans le cahier des charges du label « centre d'art contemporain d'intérêt national ».

Les dépenses liées au fonctionnement du Signe s'élèvent à 425 076 € et représentent 20% du montant total des dépenses toutes sections confondues. Elles se répartissent en charges liées au bâtiment (356 276 € soit 17%), en charges liées à l'administration du Signe (68 800 € soit 3%).

Les dépenses de personnel inscrites au chapitre 012 s'élèvent à 1 053 000 € soit 49% du montant total des dépenses réparties comme suit :

- 614 000 € liés aux agents contractuels ;
- 320 000 € relatifs aux agents mis à disposition ;
- 5 000 € pour le recrutement de stagiaires rémunérés ;
- 54 000 € de prestations chômage, le Signe étant en auto-assurance ;
- 60 000 € relatifs à d'éventuels risques statutaires (auto-assurance).

Les dépenses imprévues s'élèvent quant à elle à 60 000 €.

Annexe : Budget primitif 2024

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 14/03/2024

République Française
Département Haute-Marne
Le Signe,
Centre national du

le Signe
centre national du graphisme
à Chaumont

Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

Envoyé en préfecture le 14/03/2024
Reçu en préfecture le 14/03/2024
Publié le **18 MARS 2024**
ID : 052-130023237-20240311-20240311CA13-DE



graphisme

